



Nuria Gorrite

Cheffe du Département des infrastructures et des Ressources humaines
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Cesla Amarelle

Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Aux directions des établissements scolaires
Aux responsables opérationnels des réseaux d'accueil de jour des enfants

Lausanne, le 13 mars 2020

Coordination suite aux nouvelles mesures décidées par le Conseil d'Etat

Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs,

Face à l'évolution de la situation concernant l'épidémie COVID-19, le Conseil d'Etat a décidé de mesures exceptionnelles. Dès le lundi 16 mars et jusqu'à fin avril, les élèves ne se rendent plus sur leur lieu de formation et restent à la maison pour lutter contre la propagation du virus.

Pour que cette mesure n'entrave pas les actions de lutte en cours, un service d'accueil scolaire avec accès sous conditions sera assuré pour les enfants dans chaque établissement de formation de l'école obligatoire de 7h00 à 18h30.

Parallèlement, nous demandons aux exploitants des structures d'accueil pré et parascolaires de rester ouvertes pour répondre aux besoins des professionnels, dans la mesure du possible, en priorité ceux qui sont particulièrement sollicités par la situation (personnel sanitaire, de sécurité, et bien sûr personnel appelé à prendre en charge les enfants). Pour les détails de ces mesures, nous vous renvoyons à notre FAQ disponible sur www.vd.ch/coronavirus.

Dans cette situation exceptionnelle, nous vous appelons à assurer, localement, la meilleure coordination possible entre les établissements scolaires et les réseaux d'accueil de jour, notamment concernant le lieu des repas de midi, la prise en charge des enfants en 1-2 P, ainsi que les transports. Cette coordination nous permettra à tous d'assurer une prise en charge de la journée continue des enfants, plus nécessaire que jamais.

En outre, nous vous invitons également à mettre en place un dispositif local permettant aux parents d'obtenir l'information la plus à jour possible, et d'en informer les familles.

En cas de besoin, nous vous invitons à contacter Nathalie Jaunin, Directrice adjointe DGEO (nathalie.jaunin@vd.ch) ou Valérie Berset, Cheffe de l'OAJE (valerie.berset@vd.ch).

En vous remerciant de l'aide précieuse apportée à ce dispositif inédit et capital, et en remerciant également toutes les personnes mobilisées, nous vous transmettons, Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs, Mesdames, Messieurs, nos cordiaux messages.



Nuria **GORRITE**
Conseillère d'Etat



Cesla **AMARELLE**
Conseillère d'Etat

Copie à :

- Associations scolaires intercommunales
- Etablissement intercommunal pour l'accueil de jour des enfants EIAP
- Responsables politiques des réseaux d'accueil de jour des enfants